

Leçon 4

Les ordres de gouvernement



QUESTIONS D'ORIENTATION

❶ Comment le gouvernement est-il structuré au Canada ?

❷ En quoi les différents ordres de gouvernement me concernent-ils ?

APERÇU

Le Canada compte plusieurs ordres de gouvernement, chacun ayant ses propres représentants élus et domaines de responsabilités.

Dans cette leçon, les élèves comparent les trois ordres gouvernementaux, soit le fédéral, le provincial et territorial, et le municipal, ainsi que les rôles des dirigeants, les élus et les secteurs de responsabilité. Ensuite, les élèves créent une présentation numérique où ils identifient les services gouvernementaux ou les secteurs de responsabilité et expliquent comment ces derniers influent directement sur leur vie au moyen de photos et de légendes.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, les élèves pourront...

- décrire le système de gouvernance du Canada;
- distinguer les différents ordres de gouvernement;
- déterminer les différentes façons dont le gouvernement influe sur leur vie.

Introduction

1. Passez en revue le rôle du gouvernement dans la société. Le gouvernement doit prendre des décisions et adopter des lois pour les personnes qui vivent dans le territoire, et fournir toute une variété de services.
2. Examinez les ordres de gouvernement au Canada et expliquez l'idée selon laquelle chaque ordre est responsable de dossiers différents. Dans des colonnes, ou un autre format, inscrivez les éléments suivants au tableau : Fédéral / provincial ou territorial / municipal ou local / Premières Nations, Métis et Inuit.
3. Demandez aux élèves de déterminer l'ordre de gouvernement avec lequel ils communiqueraient dans les scénarios suivants :
 - Toi et tes amis(es) souhaiteriez qu'une rampe de planche à roulettes soit installée dans le parc.
 - Tu veux demander des prêts et des bourses du gouvernement pour poursuivre des études postsecondaires.
 - Tu voudrais qu'il y ait davantage de pistes cyclables dans ton quartier.
 - Tu visites un pays étranger et tu as besoin de savoir si le gouvernement a émis des avis aux voyageurs.
 - Tu souhaites qu'il y ait davantage de services en santé mentale pour les jeunes.
 - Tu veux savoir si la communauté autochtone locale a accès à de l'eau potable.
4. En classe, discutez de ce qui suit :
 - Pourquoi est-il important de connaître les responsabilités des différents ordres de gouvernement ?
 - Si vous deviez communiquer avec chacun des ordres de gouvernement, comment compteriez-vous vous y prendre ?
 - Comment serait votre vie s'il n'y avait pas de gouvernement ?

Activités

1. Formez des paires et distribuez l'activité 4.1. Demandez aux élèves d'inscrire ce qu'ils savent déjà sur les ordres de gouvernement au Canada.
2. Ensuite, expliquez la structure du gouvernement au Canada. Utilisez la vidéo « Les ordres de gouvernement », les diapositives 4 et/ou l'activité 4.2.

Questions d'orientation :

- Quel est le type de gouvernement du Canada ?
- Quel est le rôle de nos élus ?
- Quel est le titre donné aux élus de chaque ordre de gouvernement ?
- Quel est le titre donné au chef de chaque ordre de gouvernement ? Comment est-il choisi ?
- Quels sont les domaines de responsabilité de chaque ordre de gouvernement ?

Puis, les élèves peuvent continuer à travailler en groupes de deux pour compléter l'activité 4.1. Les élèves peuvent aussi créer un fichier de diapositives avec la même information et y ajouter des images.

3. Demandez aux élèves de produire une présentation numérique (diapositives) où ils identifient trois services ou secteurs de responsabilité de chaque ordre de gouvernement qui influent sur leur vie (activité 4.3). Demandez aux élèves de prendre des photos ou de trouver des images pertinentes qui représentent ces éléments ou secteurs de responsabilité. Les élèves peuvent aussi utiliser un article récent ou une publication sur les médias sociaux qui explique en quoi ces éléments les concernent.

Conclusion

Une fois la leçon et les activités complétées, demandez aux élèves de remplir le tableau récapitulatif (activité 4.4).

- La chose la plus importante que j'ai apprise aujourd'hui...
- La chose qui m'a surprise aujourd'hui...
- Le sujet sur lequel j'aimerais en apprendre davantage...

Suggestion d'évaluation

Les élèves peuvent être évalués sur leur travail terminé à partir de l'activité 4.3. Une grille d'évaluation a été incluse.

ADAPTATION ET SUPPORT

Pour ceux qui apprennent le français	<ul style="list-style-type: none">• Fournissez aux élèves les termes et les définitions à l'avance.• Présentez les vidéos de la leçon avant les discussions en classe et les activités.• Assurez-vous d'activer les sous-titres des vidéos.• Donnez des exemples ou présentez des photos pour chaque secteur de responsabilité.
Pédagogie adaptée à la culture	<ul style="list-style-type: none">• Examinez les données démographiques d'un ou de plusieurs groupes d'élus et discutez de la nécessité d'une plus grande diversité en politique.• Discutez des questions spécifiques que certaines groupes marginalisés pourraient vouloir poser aux élus.• Discutez de certains enjeux politiques particuliers auxquels votre communauté est confrontée.• Examinez la structure de gouvernance d'une communauté autochtone voisine.
Accommodements	<ul style="list-style-type: none">• Si le travail en groupes de deux ou en petits groupes n'est pas possible, pensez à recourir à Google Docs pour les activités reposant sur la collaboration et les discussions.• L'activité 4.3 peut être créée et diffusée en format entièrement numérique à l'aide de PowerPoint ou Google Slides.

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Canada est un État fédéral, une démocratie parlementaire et une monarchie constitutionnelle.

Un **état fédéral** rassemble des groupes politiques différents au sein d'un gouvernement central (fédéral) chargé de dossiers nationaux et de portée générale, et de gouvernements distincts (provincial ou territorial) chargés de dossiers locaux.

La **séparation des pouvoirs** repose sur le principe de **subsidiarité**, selon lequel la gestion d'un dossier est confiée à l'ordre de gouvernement qui en est le plus près. La répartition des responsabilités est notamment définie aux articles 91 et 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Le **gouvernement fédéral** est responsable de l'ensemble du pays et de tous dossiers d'intérêt national et international, comme l'armée, les relations avec d'autres pays, le commerce international, la monnaie et la devise, les pêches et océans, le droit criminel et la sécurité publique. Les **gouvernements provinciaux et territoriaux** sont responsables des questions qui ont trait à leur propre province ou territoire et aux affaires régionales, incluant l'éducation, les soins de santé, le bien-être social, le transport et les routes.

Les **administrations locales ou municipales** se voient attribuer leurs pouvoirs par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Elles sont responsables d'enjeux locaux comme la collecte des ordures et le recyclage, les bibliothèques, le transport en commun, les parcs municipaux et les loisirs.

Sur certains enjeux, les différents ordres de gouvernement sont appelés à travailler ensemble en raison de **compétences partagées**. Par exemple, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les autorités locales sont chacun responsables de l'environnement. Le gouvernement fédéral applique la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et régleme les cours d'eau qui servent pour la pêche et le transport maritime. Les gouvernements provinciaux régleme nt l'aménagement du territoire, l'exploitation minière, la fabrication et les émissions nocives. Les autorités locales sont chargées du zonage, de la collecte des ordures et du traitement des eaux usées.

Il existe d'autres types de gouvernements dans certaines communautés métisses ou inuit, ou des Premières Nations. Ces gouvernements ou conseils autochtones partagent fréquemment des responsabilités avec le gouvernement de leur province ou de leur territoire ou avec le gouvernement fédéral.

Chaque ordre de gouvernement est formé d'élus qui représentent la population (commettants) de leur secteur désigné (circonscriptions, quartiers, municipalités). Les **élus** sont responsables de proposer des projets de loi (lois potentielles), de les étudier, d'en débattre et de les adopter, et de soulever les enjeux qui touchent leurs commettants.

Les représentants fédéraux sont des **députés**, les représentants provinciaux sont des députés provinciaux et les représentants municipaux sont des membres du conseil ou des **conseillers**. Les députés provinciaux ou fédéraux sont souvent associés à des partis politiques.

Dans les municipalités du Nouveau-Brunswick, les représentants élus sont appelés **membre du conseil** ou **conseiller**. Les représentants au niveau local au Nouveau-Brunswick n'appartiennent à aucun parti politique.

Le chef du gouvernement au niveau fédéral ou provincial ou territorial se nomme le **premier ministre**. Dans les deux cas, le chef du parti qui obtient le plus grand nombre de députés au parlement ou à l'assemblée législative assume généralement le rôle de chef du gouvernement.

Au niveau municipal, au Nouveau-Brunswick, le chef du conseil est appelé le **maire**. Les maires sont élus par les électeurs lors des élections locales.

En tant que monarchie constitutionnelle, le chef d'État du Canada est un souverain héréditaire (roi ou reine), qui règne conformément à la Constitution. Le souverain est représenté au Canada par le **gouverneur général**, nommé par le souverain sur la recommandation du premier ministre. Dans les dix provinces, le souverain est représenté par le **lieutenant-gouverneur**, qui est nommé par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre. Habituellement, le gouverneur général et les lieutenant gouverneurs sont nommés pour des mandats de cinq ans. Il n'y a pas de représentant de la reine au niveau local.